



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL
MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI
15 NOVEMBRE 2023

OBJET : Ouvertures de crédits 2023 - Budget annexe relatif au lotissement communal « Les Chênes »

Délibération n° 2023-082

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE MERCREDI QUINZE NOVEMBRE A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 9 novembre 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, DIDIER MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : Mme Isabelle MÉCHIN A MME Corinne LAFFITTAU, M. Thierry BOURREC A M. DIDIER MARTIN, MME JOËLLE RICHARD A M. Xavier LAGRAVE.

EXCUSEES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29</p> <p>Conseillers Municipaux présents : 24</p> <p>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3</p> <p>Conseillers Municipaux excusés : 2</p>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 portant adoption du Budget annexe relatif au lotissement communal « Les Chênes » pour l'exercice 2023,

Vu le Budget annexe relatif au lotissement communal « Les Chênes » pour l'exercice 2023,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant la nécessité aujourd'hui d'apporter des ajustements aux dépenses prévues au Budget annexe relatif au lotissement communal « Les Chênes » pour l'exercice 2023 en ce qui concerne sa section de fonctionnement, Considérant que ces ouvertures de crédits doivent notamment respecter le principe de l'équilibre budgétaire,



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de procéder aux ouvertures de crédits suivantes au niveau du Budget annexe relatif au lotissement communal « *Les Chênes* » pour l'exercice 2023 au sein de sa section de fonctionnement :

Section de Fonctionnement

Dépenses		
Article	Libellé	Inscriptions (en euros)
608/011	<i>Frais accessoires sur terrains</i>	- 2.116,00
66111/66	<i>Intérêts réglés à échéance</i>	+ 2.116,00
TOTAL		0,00

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 16 novembre 2023

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-21400010-